

# Appel à candidature Renouvellement des comités de bassin Producteurs-trices bio, jetez-vous à l'eau !

---

Les Comités de bassin (CB) seront renouvelés en juillet prochain pour la période 2014-2020. Les modalités de renouvellement des CB (composition des collèges, dépôt des candidatures) sont en cours de discussion à l'échelle nationale (MEDDE, Comité National de l'Eau). La Commission nationale Eau FNAB du 9/10 et le CA FNAB du 5/11 demandent aux GRAB d'identifier pour le 17 janvier 2014 les producteurs-trices qui seraient (re)partant(e)s pour siéger au sein des CB.

Pour en savoir plus, suivez le guide !

## 1. Objectifs définis par le CA FNAB du 5/11

---

→ Obtenir 2 sièges dans chaque Comité de bassin en tant que représentant des agriculteurs.

Par la suite, l'objectif du réseau est d'obtenir un siège dans chaque Conseil d'Administration des Agences de l'Eau.

## 2. Modalités et calendrier

---

- Semaine du lundi 09/12/13 : **Envoi de l'appel à candidature** par la FNAB aux GRAB
- Du 09/12/13 au 17/01/14 : Circulation de l'appel à candidature, **identification et désignation des candidats dans chaque GRAB (1 par GRAB), en fournissant à la FNAB quelques informations sur le parcours et la motivation du candidat choisi.**
- Du 20/01/14 au 31/01/14 : **Sélection des deux producteurs-trices candidat(e)s par bassin hydrographique, par une consultation - votation des CA des GRAB concernés/bassin.**
- Du 03/02/14 au 14/02/14 : **Envoi des candidatures aux Préfets** (copie aux directions des Agences de l'eau, présidents des Comités de bassin et des Conseils d'administration des Agences de l'eau, au MEDDE, etc.).

△ *NB : Le calendrier pourrait être modifié et accéléré si le décret indiquant la composition des comités et les modalités de renouvellement paraît prématurément.*

- 1<sup>er</sup> semestre : **Définition de la gouvernance interGRAB/bassin pour la période 2014-2020**, clarification **des droits et des devoirs du référent du local** au national, **tuilage** entre les anciens et nouveaux-velles référent(e)s, définition d'un programme de **formation** continue pour les référent(e)s, travail de lobbying pour intégrer les Conseils d'administration des Agences de l'eau
- Juin-Juillet : **nomination aux comités de bassin**

### 3. Les obligations et droits du/de la référent(e) au Comité de bassin

Les obligations	Les droits
<ul style="list-style-type: none"><li>- Représenter le réseau : participer à au moins 2 réunions sur 3 du Comité de bassin et de ses commissions annexes.</li><li>- Informer le réseau des dossiers en discussion et défendre la position du réseau : allers-retours réguliers avec les CA des GRAB de l'interGRAB, la commission eau et le CA FNAB (suivant les dossiers).</li><li>- Travailler en lien étroit avec l'interGRAB : réunions téléphoniques régulières et réunions physiques (deux par an) avec les référent(e)s eau des GRAB et les salariés en charge des dossiers Eau de l'interGRAB, notamment en amont des CB et de ses commissions.</li><li>- Les GRAB du bassin pourront demander à rencontrer annuellement le(s) référent(e)s pour faire un point bilan/perspectives.</li><li>- Favoriser les conditions d'échanges informels avec les membres du Comité de bassin et les membres des services de l'Agence de l'eau.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Appui technique par un(e) ou plusieurs salarié(e)s de l'interGRAB en amont des réunions. *</li><li>- Réunions téléphoniques régulières et réunions physiques ponctuelles avec les référent(e)s eau des GRAB et les salariés de l'interGRAB.</li><li>- Formation continue (thèmes : les acteurs de l'eau, les instances, l'argumentaire ; tuilage anciens-nouveaux référents ; formation à la prise de parole ; formation lobbying-politique ;...).</li><li>- Rémunération du temps passé dans les commissions assurée suite à l'envoi d'une fiche de restitution à l'interGRAB et la FNAB (date, objet, ordre du jour, principaux sujets abordés, éléments sur lesquels le référent a besoin de compléments, nouveaux sujets identifiés à creuser, enjeux/dates à venir, etc.).</li></ul>

\* A définir par bassin hydrographique d'ici juillet 2014

#### Enjeux 2014

De nombreuses marges de progrès ont été identifiées lors du bilan de la mandature en cours : gouvernance/fonctionnement des interGRAB (efficace sur 3 bassins : AP, SN et RM, en reconstruction sur AG, vivant sur RMC et LB), temps/postes mutualisés, stratégie d'alliance et d'influence. Des déclinaisons opérationnelles seront étudiées au cours du 1<sup>er</sup> semestre 2014 pour améliorer la gouvernance et favoriser la participation des producteurs-trices.

## Rappel du contexte

### ■ Qu'est-ce qu'un Comité de bassin ? Présentation et historique du réseau FNAB dans les CB

La France est découpée en **6 bassins hydrographiques**.

#### Par bassin hydrographique :

- **1 Agence de l'eau et son conseil d'administration**
- **1 CB et ses commissions annexes** (géographiques, techniques et thématiques)

#### Le CB est composé de **3 collèges** (80 à 190 membres au total/CB) :

- Usagers (40%)
- Institutionnels (40%)
- Représentants de l'Etat (20%)



**Les CB sont renouvelés tous les 6 ans.** Leur composition est définie par **décret** (n° 2007-980 du 15 mai 2007 relatif aux comités de bassin). Les membres du CB sont désignés par les préfets coordonnateurs de bassin (candidatures envoyées en amont par les usagers ou injonction ministérielle).

**4 à 9 représentants des agriculteurs (essentiellement les chambres d'agriculture<sup>1</sup>) siègent actuellement dans chaque CB dans le collège des usagers.** D'autres agriculteurs conventionnels sont également présents dans les Comités de bassin avec d'autres casquettes (représentants des consommateurs, élus, etc.). En 2008, lors du renouvellement des CB, Nathalie Kosciusko-Morizet avait exigé qu'un agriculteur biologique intègre chaque CB. Les préfets coordonnateurs de bassin ont donc intégré **6 agriculteurs biologiques (du réseau FNAB) dans les collèges des usagers des CB en tant que personnes qualifiées.**

<sup>1</sup> Exemple en Adour-Garonne, 9 places pour les représentants agricoles : élus des chambres d'agriculture de la Corrèze, du Lot, des Landes, du Gers, du Tarn, des Pyrénées-Atlantiques, de Charente-Maritime, des Hautes-Pyrénées, de la Dordogne.

### Vos 6 représentants actuels du réseau FNAB dans les Comités de bassin :

- Claude FAVRE en Adour-Garonne
- Hervé BAILLEUIL en Artois-Picardie
- Claude GAULANDEAU en Loire-Bretagne
- Philippe HENRY en Rhin-Meuse
- Yves GROS en Rhône-Méditerranée-Corse
- Raoul LETURCQ en Seine-Normandie

### Le rôle du Comité de bassin :

- Participe à l'élaboration des orientations et des décisions financières de l'Agence de l'eau.
- Est consulté sur toute question relative à la politique de l'eau dans son territoire.
- Organise la participation des acteurs et la consultation du public sur le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE), qu'il adopte.
- Est consulté sur le projet de programme de mesures (PDM) qui accompagne le SDAGE.
- Donne un avis sur les projets de schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE).
- Donne son avis conforme sur les taux des redevances et sur le programme d'intervention (PI) de l'Agence de l'eau.

Un décret relatif à la composition des Comités de bassin sera pris fin 2013-début 2014.

<b>▪ Bilan de la participation du réseau FNAB au Comité de bassin (2008-2013) : les + !</b>	<b>▪ Chiffres clés</b>
<p><u><b>Le réseau FNAB a fait bouger les lignes d'interventions des Agences de l'eau ces derniers mois :</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Lors de l'évaluation des 9<sup>èmes</sup> PI des Agences de l'eau : ouverture de lignes de financement dédiées à la structuration des filières (AESN : légumerie, station de semences, autres investissements matériels ; AERMC via l'appel à projet de 2009).</li><li>- Lors de la construction des 10<sup>èmes</sup> PI des Agences de l'eau : généralisation des interventions sur la structuration des filières, mobilisation des outils du foncier, l'Eau au cœur des politiques territoriales, homogénéisation « par le haut » des lignes de financement des Agences de l'eau sur les changements de pratiques dont l'agriculture biologique, doublement du budget dédié à l'agriculture, etc.</li><li>- L'agriculture biologique est aujourd'hui reconnue comme un levier explicite de préservation et d'amélioration de la qualité des eaux et des milieux aquatiques par les Agences de l'eau (<i>Compte-Rendu des 10<sup>èmes</sup> PI des Agences de l'eau</i>).</li></ul> <p><u><b>Plus généralement, la participation du réseau aux travaux des CB est une opportunité car elle a permis de :</b></u></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Tisser des liens privilégiés avec les services des Agences de l'eau et (certains) membres des CB.</li><li>- Renforcer les partenariats techniques et financiers entre les GAB/GRAB et les Agences de l'eau.</li><li>- Participer à la définition et l'évaluation des politiques publiques de l'eau à l'échelle de chaque bassin hydrographique, par exemple : schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux, programmes de mesures, programmes d'interventions, etc.</li></ul>	<p><b>13,3 milliards d'euros</b> = <b>Montant des 10<sup>èmes</sup> programmes d'interventions des Agences de l'eau (2013-2018)</b></p> <p><b>Un comité de bassin</b> = <b>2 à 4 CB/an</b></p> <p><b>Commissions annexes du CB (thématiques/techniques)</b> = <b>10 à 20 commissions/an</b></p>

### Témoignage de Raoul Leturcq, agriculteur biologique membre du CB Seine-Normandie



« Je suis membre du Comité de bassin de l'Agence de l'Eau Seine Normandie depuis 5ans, je m'y suis beaucoup investi, j'ai en retour beaucoup appris et rencontré de nombreuses personnes avec qui nous partageons une volonté commune de protéger l'eau par le développement de l'agriculture biologique : c'est très motivant. Etre membre du Comité de bassin, c'est être un acteur essentiel de la politique de l'eau permettant à nos GAB, GRAB, au réseau FNAB d'obtenir des financements indispensables mais aussi d'améliorer le niveau des MAE pour chacun d'entre nous, voire de soutenir le développement des filières... Faites comme moi, engagez-vous, vous ne le regretterez pas, ne confions pas notre destin à d'autres qui ne protègent que leurs intérêts personnels ».